

# Le Patriote Français.

JOURNAL COMMERCIAL, LITTÉRAIRE ET POLITIQUE.

HONNEUR ET PATRIE

PRIX

BUREAU  
du  
JOURNAL,  
Rue de las Cámaras n. 31.

Le PATRIOTE paraît tous les jours, le lundi excepté. On s'inscrit au bureau du PATRIOTE où on recevra les annonces, lettres et avis, depuis 10 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Les lettres et paquets doivent être adressés FRANCO.

L'ABONNEMENT  
8 patacons par mois

ALMANACH FRANÇAIS.

Mercredi 18.—Paris: du P. St-André (Allemagne) par le général Desaix (1794.)

## MONTEVIDEO.

octobre 17 1843.

### TRIBUNAL MILITAIRE

AFFAIRE BAENA.

(Suite.)

Le fiscal passe ensuite à la lecture des pièces et documents qui ont motivé le jugement (que nous donnons l'autre part).

Cette lecture terminée, le défenseur de de l'accusé prend la parole et dit: qu'il est impossible sur des indices aussi fragiles que ceux qui résultent de la ressemblance provenant de la comparaison faite par les caligraphes, de fonder une sentence de mort contre un citoyen, comme le sieur Baena, et que dans ce cas, cette ressemblance fatelle évidente, elle ne prouvait rien, sinon que les caligraphes savaient bien faire usage de la parole, mais que cela n'était pas suffisant et que pour lui il tire de là cette conclusion que les lettres à Mme Jacinta Furriol & Francisco Lavale, les cartes de visites et la lettre de Miguel Furriol & Louis Baena, sont le résultat de quelque intrigue forgée par ses ennemis entre lesquels il existe des rapports dans un procès si douloureux. (En entendant prononcer ces paroles, l'accusé qui jusques là était resté calme ne put s'empêcher de répandre d'abondantes larmes); supposons seulement, pour-

suit le défenseur que cet homme fut assez imbécile pour enfermer des papiers portant son nom dans les lettres qu'il n'a pas signées parcequ'elles peuvent être découvertes; le défenseur s'étonne aussi de trouver au nom des documents qui motivent le jugement la note secrète du chef de police, et trouve que cela ne prouve rien.

M. le fiscal résume ensuite lesdits documents, et dit: qu'il suffit de comparer les lettres que l'accusé avoue avec celles qu'il nie pour se convaincre qu'elles sont toutes de lui; étant écrites couramment avec facilité, sans aucune étude dans la formation des caractères, la couleur du papier celle de l'encre, les traits de plume du haut en bas et vice versa les abréviations tout enfin est identique et appartient en entier à l'accusé. Il prétend que c'est une intrigue et un falsification, mais il ne peut expliquer comment l'on a pu s'introduire dans son cabinet pour réaliser une œuvre de si profonde malveillance.

Nous devons surprendre et faire remarquer la maladresse qui existe dans ces papiers anonymes, et l'étude de ceux écrits pour rester occultes, cela s'explique facilement, car lorsqu'on entre dans un système de perdition on procède en tremblant et avec les dernières précautions, l'impunité du premier résultat, rend confiant pour le second jusqu'à la folie.

La note du chef de police conduit aussi sur les traces du crime qui se juge, en donnant une idée sur le but des opinions du sieur Baena, et qu'importe ses relations avec cer-

tains individus et ses habitudes pacifiques; l'esprit de parti transforme les caractères et change les affections les plus douces en antipathie furieuse. C'est ainsi que nous avons vu un frère se promettre de donner la mort à son frère s'il s'offrait à sa vue, parce qu'il était d'un parti contraire.

Le crime de l'accusé n'est pas un acte de simples relations avec l'ennemi, c'est beaucoup plus grave, car il lui donne des avis sur les opérations de la place, décrit minutieusement ceux qu'il faut égorger atrocement, appelant enfin l'extermination sur ceux qui défendent cette place, et les déclare indignes de miséricorde.

En conséquence, de quoi M. le fiscal requiert du tribunal, l'application à Baena de la peine de mort indiquée par les ordonnances militaires pour le crime de trahison et infidélité.

Le fiscal conclut et M. le président du tribunal annonce à l'accusé que mis par un sentiment d'humanité les membres qui le composent, lui concèdent de nouveau la parole, quoique cette générosité soit contraire à la pratique et à l'ordre établis dans cette classe de jugement.

L'accusé remercie le tribunal de cette faveur, et reproduit beaucoup de raisons qu'il a déjà produites pour sa défense, prétendant que la personne assez habile pour falsifier son écriture a bien pu soustraire la carte de visite et les lettres incluses dans les anonymes, et que cette soustraction est facile chez lui, possédant un grand nombre de lettres. Proteste de nouveau de son innocence, de l'hu-

## FEUILLETON.

### FRAGMENTS D'UN VOYAGE EN ESPAGNE.

IX.

GIBRALTAR.

(Suite et fin.)

En dépit du blindage, un boulet rouge pénétra jusqu'à la partie sèche de la Talla Piedra, bâtiment qui montait le prince de Nassau, ayant près de lui d'Argon; l'effet du boulet fut lent; la Talla Piedra avait commencé son feu vers dix heures du matin, le boulet l'atteignit entre trois et cinq. A minuit, le mal parut irrémédiable. Le San Juan, un de ses proches voisins, éprouva le même sort. Quelques narrateurs ont prétendu que les huit autres bâtiments restèrent intacts, mais ce qu'il y a de certain, c'est que tout manqua à d'Argon. L'attaque devait être appuyée par dix vaisseaux, par plus de soixante chaloupes canonnières ou bombardés. Or, il ne parut ni bombardés, ni chaloupes,

ni vaisseaux. Les ancres de secours manquèrent aux prames pour les touer en cas d'accidens; les chaloupes manquèrent également aux bûches. Les cent quatre vingt-six bouches à feu des lignes de Saint-Roch, qui devaient secourir les prames, se turent; leur alliance devint impossible.

Représentez-vous maintenant le pôle ingénieur d'Argon, qui s'était flatté de faire taire l'artillerie de la place, portant au contraire le feu dans les entrailles de son propre bâtiment! Les assiégés n'avaient que 60 à 70 pièces à mettre en jeu, les asségers en avaient 250. D'Argon désespéré dut pâlir devant ce chiffre comme Balhazar devant les trois mouts du dernier festin! Moreau ordonna de mettre le feu aux prames qui n'étaient pas encore incendiées; il voulait sans doute, ainsi que d'Argon, que cette invention, chef d'œuvre de patience et de génie, ce travail dont la construction avait coûté trois millions et qui ne portait pas moins de deux millions et demi d'artillerie et d'agrès, ne pût tomber au pouvoir de l'Angleterre. Ainsi se termina cette journée qui força d'Argon à imprimer une justification. Ingénieur, général et membre de l'Institut, cet homme de génie, porté au sénat par le premier consul,

passa la seconde partie de sa vie devant le souvenir de ce terrible rêve: le rocher de Gibraltar!

Lorsque le canon des forts vint à tonner, nous étions à bord de l'Océano, et le noir panache de la vapeur se détachait sur un ciel de vrai lapis lazuli comme on n'en rencontre guère qu'aux tropiques. Le rocher gigantesque, entouré de lames phosphorescentes, était d'un noir violet; les cottages s'illuminaient peu à peu, les fusils anglais jetaient des étincelles par intervalles sur le plateau où le général Elliot et Wellington ont leur statue. Une infinité de petites barques glissaient silencieusement autour des flancs du navire; la contrebatterie, cette fille égale de l'Angleterre et de l'Espagne, les montait.

Le capitaine donna bientôt le signal et nous partîmes.

Quelques instans après, sir Georges me serra la main et me dit:

—Savez-vous à quel homme je parlais il n'y a qu'un instant, ici, sur ce spot même, devant vous?

—Je l'ignore, répondis-je; j'ai vu cette personne vous remettre des lettres avec précaution. N'est-ce point un Espagnol?

—Oui, un prisonnier. La circonstance à laquelle il a été

manite, de ses sentiments, de la bonté avec laquelle il a secouru dans ces derniers temps les infortunes qui s'offraient à lui, qu'ils fussent Blancs ou Rouges, et enfin qu'il ne desirait rien tant que la tranquillité de son pays, qu'il est prêt à verser son sang pour obtenir cette tranquillité.

Le président lui demande s'il n'a plus rien à dire, l'accusé répond que non. Le président leva la séance et le tribunal se forma en conférence secrète pour délibérer, et à 7 heures du soir prononce la sentence de mort contre l'accusé, qui est immédiatement mis en "capilla", qui n'a pu communiquer qu'avec quelques amis seulement et sa famille.

(Nacional.)

Hier, il est arrivé un accident déplorable à un de nos estimables compatriotes. M. Grimaut père, mécanicien s'est blessé assez grièvement en travaillant à la confection du blokaus, cette blessure a nécessité l'amputation de deux doigts de la main droite; il a supporté cette opération avec un courage et un sang froid admirable.

#### AVIS.

M. Henry Grossin, Mlle Jeanne-Marie-Charlotte Grossin, et M. C. J. Thiebaut, prient leurs amis qui n'auraient pas reçu des billets de faire part du décès de Mme veuve Grossin, leur mère et cousine, que le convoi aura lieu aujourd'hui mercredi, à huit heures du matin; il partira de l'église San Francisco.

Ministère de la guerre et de la marine.

Montevideo, 14 octobre 1843.

Le gouvernement a ordonné que D. Louis Baena, chez lequel on a surpris des communications adressées à l'armée ennemie, soit mis à la disposition de V. E. pour que remis au tribunal militaire, l'on procédât immédiatement comme il est dû; en conséquence, l'adjudant de ce ministère, capitaine D. José Fernandez, conduira ce criminel.

Des documents prouvant le crime, vont à l'appui, les pièces numérotées de un à cinq et enregistrées par moi.

son salut honore deux personnes de votre connaissance, le capitaine Fabre, de Marseille, et M. de Lesseps, le consul de France à Malaga.

Après les troubles du 7 octobre à Madrid, continuaient Georges, plusieurs partisans de Diégo Léon et de la reine Christine, se trouvaient à bord du Rubis, bateau à vapeur français qui devait partir le soir même de Malaga pour Gibraltar. Le capitaine Fabre, de Marseille, commandait le bâtiment. Au nombre de ces passagers se trouvait le baron del Solar de Espinosa, maréchal-de-camp et ministre de la guerre en 1830, sous la régence de Marie-Christine; c'est l'homme que vous venez de voir et auquel je viens de serrer la main à l'instant même.

La police des ports espagnols est fort rigoureuse. M. Fabre, en prenant le baron del Solar à son bord, ignorait sa qualité. Il remit donc le soir même le passeport de ses passagers au capitaine-général de Malaga. Le passeport et le signalement du baron frappèrent cet officier, qui avait servi sous ses ordres et le haïssait personnellement. Le capitaine-général envoya tout aussitôt le commandant de la place et deux officiers sur le bâtiment du capitaine Fabre, afin de prier le baron del Solar de venir à terre, sous prétexte d'une invitation à dîner. Le baron, cédant à un juste sentiment de défiance, refusa l'invitation.

Le commandant et les deux officiers, qui sans doute ignoraient le véritable but de leur mission gastronomique, remontrèrent aussitôt dans leur chaloupe et s'éloignèrent.

Le baron del Solar dit alors au capitaine Fabre: je suis

Le gouvernement espère que, comprenant les exigences de la justice et les convenances publiques, le tribunal déploiera toute l'activité possible, indispensable même, et fera en sorte qu'il n'y ait point de sursis dans l'application de la loi.

Dieu garde V. E. beaucoup d'années.

Melchor Pacheco y Obes.

Exmo S. général d'armes de la capitale et du département.

Ligne, 14 octobre 1843.

6 heures du soir.

Au tribunal militaire avec recommandation très urgente.

Paz.

Santiago Derqui, secrétaire.

Numéro 1.

A Monsieur François Lesale.

Je vous salue et félicite avec la plus grande cordialité. Votre très affectueux. S. S. S.

Q. V. R. L. M.

14 octobre 1843.

Numéro 2.

(Il y a une carte de visite avec ce nom; (Louis Baena.)

Numéro 3.

Señorita Da. Jacinta Furiol;

J'ai reçu vos très estimables lettres; je suis reconnaissant de vos bontés et vous supplie de ne point oublier votre meilleur ami, ce sera pour lui la plus grande récompense d'estime, et mon cœur ne sera pas ingrat pour une aussi suprême faveur.

Comme vous m'en avez chargé et parce que j'éprouve en cette occurrence le plus grand plaisir, je prends soin de votre père ainsi que de votre famille et leur prodige toutes les attentions que me dicte l'estime particulière que je professe pour eux, et je puis vous assurer que je possède leur sincère affection à un haut degré, comme si j'étais leur fils; je suis certain qu'il ne me serait pas difficile d'obtenir ce titre si je le sollicitais près d'eux, vous le verrez un jour. Je crains qu'on ne les expulse de la capitale parce que l'on va expulser à peu près 600 personnes, et cela ne passera pas demain.

Le jour de la St-Michel je l'ai consolé comme j'ai pu, et il m'envoya cette lettre que je remets ci-jointe, sans exiger son renvoi. Je suis fâché de vous prier de déchirer la mienne et particulièrement celle qui va sous cette enveloppe.

À la première occasion je vous écrirai d'une manière plus gaie et plus agréable.

signalé à l'autorité de Malaga, et mes ennemis tenteront sans doute de m'arrêter ici de force dans quelques heures! Vous pouvez me sauver, vous pouvez me perdre aussi.

—Vous n'êtes point en sûreté à mon bord, monsieur le baron, répondit le capitaine; car vous êtes ici sur les planches d'un bâtiment de commerce; mais, ajouta-t-il en prenant sa longue-vue des mains d'un matelot, il me semble voir là bas un brick de guerre. Oui, c'est bien cela, la Cigogne et le pavillon aux armes de France.

—Comment l'atteindre? demanda le baron, comment échapper à la surveillance des salouches du port qui nous entourent?

—Essayons, poursuivit le capitaine. Tenez-vous dans votre cabinet et ne parlez à qui que ce soit.

Le capitaine Fabre se fit conduire à l'instant même à terre et se rendit chez le consul de France.

M. de Lesseps le reçut avec cette politesse affectueuse qui semble héréditaire dans cette famille de consuls. Il engagea le capitaine à transporter immédiatement le baron sur le brick la Cigogne, ce que le brave marin exécuta sans perdre une minute. L'opération était à peine terminée que le capitaine-général de Malaga arrivait avec vingt hommes à bord du Rubis pour s'emparer du baron.

Le capitaine-général revint à Malaga, très mécontent de l'issue de son expédition, et ne pouvant retenir le prospect, il voulut du moins garder le passeport qu'il était parvenu à se procurer, mais M. de Lesseps, le consul de France, se présenta chez lui à l'instant même et réclama

Recevez les expressions de tous, et ordonnez à votre ami.

il signe.

Segunda Gonzales me charge de vous demander si l'on a réglé la musique pour la chanson qu'elle vous a remise, comment va le piano, et quelles sont les compositions que vous avez faites.

Angelita ne vous écrit pas faute de temps.

Numéro 4.

Señor D. Louis Baena.

Ah, mon ami, chaque jour vous me donnez des preuves de ce qui est vrai, que votre cœur est ferme et constant à protéger l'indigence d'un homme qui vous aime sans limites.

Aussi est-il que le même présent dont vous venez de m'honorer, a été pour moi un souvenir de plus pour ne jamais vous oublier, parce que je le considère comme un remplaçant de mes chères filles absentes, et devant me enlanger en ce jour. Veuillez l'être suprême nous donner vie afin que l'année prochaine nous puissions nous réunir et la célébrer selon les désirs de votre reconnaissant ami, Q. V. B. L. M.

Miguel Furiol.

En sa maison, 29 septembre 1843.

Numéro 5.

Mr. Francisco Lasala.

Mon très intime ami.

J'ai reçu toutes vos lettres jusqu'au 29 du mois passé, je vous félicite pour les bons résultats obtenus sur l'exécration, le sauvage odieux mulâtre, et son infâme bande. J'espère que de nouveaux triomphes succéderont à ceux déjà obtenus, et que bientôt nous chanterons les gloires de la patrie.

Il paraît indubitable que ces hommes se disposent à faire une sortie générale, qui doit décider de notre sort futur. Faites en sorte de disposer toutes vos forces pour leur infliger le châtiment que mérite leur audacieuse entreprise, que les corps immondes et sauvages de nos atroces ennemis tombent en un seul instant et d'un seul coup, si cela se peut, sous le choc des persévérants défenseurs des lois; fondez leur restauration sur les débris de ces traitres, et qu'une fois enfin un jour de bonheur, de fraternité et de paix, brille pour l'héroïque peuple Oriental. Que le Corribe qui fut jusqu'à ce jour un monument de gloire pour la liberté de la patrie, le soit encore aujourd'hui par la destruction de tous ceux qui complotent contre le gouvernement légal de la République que ces maudits étrangers, ingrats qui méconnaissent notre généreuse hospitalité expient leurs crimes, puis qu'ils tournent leurs bayonnettes

énergiquement la remise de ce passeport. Le capitaine-général céda enfin devant la noble persistance du consul de France, mais ce ne fut pas sans déplaisir, car en Espagne on ne sacrifie pas volontiers ses ressentiments politiques. Le consul se hâta de faire tenir au baron cette pièce de salut, et sur les neuf heures du soir le Rubis put lever l'ancre.

Arrivé à un quart de lieue du port, le Rubis s'arrêta, et le canot du brick ramena à bord le baron. Le Rubis partit aussitôt, mais il faut croire que le capitaine-général n'avait pas perdu tout espoir de capturer le baron, car le Rubis se trouva environné par une trentaine de chaloupes auxquelles il n'échappa que par sa promptitude à faire mouvoir ses pagayes (roues.)

Hier, le journal (Fray-Cervantes) annonçait que le gouvernement espagnol avait demandé l'extradition de Gibraltar du général Narvaez et du baron del Solar.

Sir Georges avait fini son récit. L'Océano glissait sur la mer au milieu d'une nuit semée d'étoiles. Le silence était profond, quelques *corredores* (sortes de bandits contrebandiers pour les tabacs) dormaient autour de nous enveloppés de leur mante d'étoffe rayée. Le capitaine rentra bientôt dans sa cabine pour écrire son manifeste de chaque soir; moi, je pensais au baron del Solar, devant ces délicieux aspects de sa terre natale à laquelle il s'était vu forcé de dire adieu, pour habiter un roc de l'Angleterre.

ROGER DE BRAYVOU.

contre la poitrine de leurs bienfaiteurs, et qui veulent usurper une patrie qui est à nous seul; à nous à qui appartient le droit exclusif de la défendre, à nous les vrais amants de sa gloire, de sa liberté, de sa prospérité et de son agrandissement, que pas un de ces misérables n'échappe à la mort.

Soul je possède véritablement le sentiment que le sang Oriental va couler, quand les amis de notre cause, sont tués ou blessés par le plomb perfide des étrangers que nous protégeons et que nous accueillons pour notre malheur. Mais chaque goutte de ce sang sera vengé par des torrents de celui de nos ennemis qui arrosera la sombre verdure de nos champs. Ah! entendons le cœur de nos guerriers s'agiter de plaisir et bondir de valeur accompagnés des cris terribles de mort aux Italiens et Français armés pour la défense d'une cause qui n'est pas la leur, pour soutenir un gouvernement despotique, insolent, usurpateur, tyrannique et ambitieux! mort aussi à ceux qui ont causé nos disgrâces, n'écoutez pas un seul écho de la pitié. Il est nécessaire de punir les scélérats. Les journaux vous apprendront les dernières mesures prises par le gouvernement qui est disposé à expulser toutes les familles désignées, demain l'ordre de partir sera donné à quelques uns, il serait bien que vous n'en n'envoyez plus, car c'est nous qui souffrons et non les infâmes qui ne veulent que s'approprier les meubles et les propriétés de nos amis, nous allons beaucoup souffrir; je vis presque sans sortir ni aller nulle part; je suis désespéré et sans ressources pour vivre depuis qu'on n'achète ni ne paie rien, je ne sais ce que nous deviendrons.

Aujourd'hui est arrivé le paquebot anglais et le vapeur de Rio Janeiro, on ne sait encore rien.

A la maison de M. Miguel Furiol il y a 35 personnes émigrés de la campagne, on en a aussi réparti de toute part; la misère est grande, il y a encore de quoi manger; mais il n'y a pas d'argent.

Aujourd'hui il doit partir de ce port pour Maldonado, un navire américain je ne sais si c'est un brick ou une goélette, mais il se nomme Isabel, il porte à Maldonado des munitions de guerre pour Fortunato Silva, des sabres, des carabines; les caisses de munitions sont fourrées de moleton, le capitaine est un petit avec une capote de drap très gros. Aviez Brown pour qu'il s'en empare. En ce moment il est 3 heures du soir, il est en face de la douane attendant le premier vent favorable.

M. Miguel et toute la famille se portent bien, nous ne savons encore dans quel lieu on l'enverra.

Je vous recommande bien de déchirer toutes mes lettres, je désire savoir si vous avez reçu celles que je vous ai écrites vendredi et samedi dernier. La peinture n'a pu sortir aujourd'hui.

Le porteur vous remettra 4 douzaines de cartes fines dont le prix est de 8 piastres. Les visites viendront après.

Avec beaucoup d'impatience, votre ami et S.  
Il signe.

Les nouvelles du paquet anglais sont favorables pour nous.

(La suite à demain.)

(Nacional.)

## PARTIE OFFICIELLE.

### LE CHEF POLITIQUE ET DE POLICE DU DÉPARTEMENT:

Le drapeau oriental s'est implanté fermement dans le chemin de la victoire parce que nous devons combattre: victoire éclatante, complète, pure de toute ombre, victoire nationale dans le sein de laquelle se renferme l'avenir glorieux de l'indépendance et la prospérité de la république, et des principes de civilisation et d'humanité que nous défendons avec elle.

L'ennemi a été trompé, et pour nous ça été une injure, la disette précaire de viandes, quand les autres articles alimentaires nous sont surabondants, et quand nous avons la force et la volonté de les prendre, s'il nous est indispensable de le faire dans ces plaines de notre patrie, qui avant peu donneront sépulture à l'invasion. Cet ennemi a pensé que cet acte d'hostilité, serait capable de faire diminuer l'ardeur des défenseurs de cette ville héroïque. Dans le vertige de sa position inexplicable, de cette situation d'un conquérant placé sur la défensive, l'ennemi nous a méconnus; sans en sorte qu'il nous reconnaisse de nouveau; qu'il voit que c'est la même ville, que ce sont les mêmes

hommes du mois de février décidés à sauver la patrie à toute outrance, coûte qui coûte et que cette volonté toute puissante leur a été donnée par les séductions que ces imbéciles ou traîtres leur ont offert ou donné.

L'ennemi va se désillusionner; peut-être l'est-il déjà, mais il faut que la prévision du gouvernement soit de niveau avec la constance et l'enthousiasme, dont les défenseurs de notre belle cause d'humanité ont fait preuve. Dans ce but le gouvernement de la République a ordonné au chef politique d'affermir et d'étendre les moyens de police qu'il dirige, parce que le gouvernement a résolu, de mettre à découvert avec des moyens coercitifs qu'il jugera convenables, les menaces perfides de l'ennemi se soit, ou peut se servir.

Le gouvernement ne craint pas ces menaces, il en connaît quelques-unes, dans lesquelles figurent certaines personnes qui s'enveloppent dans une hypocrisie et montent une neutralité. Mais sans renoncer à faire en tous et lieux ce qui sera de son devoir, il veut éviter par des mesures efficaces et des exemples sévères à ce que ces cas se reproduisent; parcequ'il désire que ceux qui ne sont pas sur leur garde puissent éviter le précipice où ils vont tomber et ne se compromettent pas dans les affaires qu'exige une réparation de sang.

Par ces motifs d'humanité, le chef politique a réuni les dispositions suivantes déjà en vigueur, et fait savoir par décision supérieure:

Art. 1. D'après les lois générales et dispositions en vigueur, est coupable du délit de trahison:

1. Celui qui met au service de l'ennemi sa personne ou ses biens, qui excite en sa faveur quelque personne que ce soit, et lui prête l'aide de ses conseils ou de son appui.

2. Celui qui donne à l'ennemi avis ou conseil quelconque, soit verbal, soit écrit, au détriment de la République, et celui qui pour cela l'excite et l'aide de son appui ou de ses conseils.

3. Celui qui conseille à toute personne obéissante à la République et au gouvernement national de se soulever contre lui, ou ne lui obéisse plus comme précédemment et ceux qui provoquent cette désobéissance par leurs conseils, leur appui et leur instigation;

4. Celui qui abandonne l'armée nationale et passe à l'ennemi, ou qui, sans toutefois le faire, fait sentir aux autres les avantages de la désertion et indique les moyens de l'exécuter, et ceux qui prêtent au transfuge, ou à son instigateur et conseiller, conseils et secours;

5. Ceux qui approvisionnent l'ennemi ou lui procurent des armes, des effets d'habillement, des vivres ou de l'argent, et ceux qui donnent pour ce à leurs conseils et leur appui.

6. Celui qui dévie, protège et excite à la fuite les coupables de haute trahison et ceux qui l'aident et le lui conseillent.

7. Le citoyen qui essaie de dissuader l'étranger de terminer des marchés avantageux à la patrie, et ceux qui pour cela excitent de leurs conseils et de leur appui.

8. Celui qui entretient une correspondance avec l'ennemi ou lui transmet des nouvelles pour l'encourager, et ceux qui pour ce fait prêtent leur appui et leurs conseils.

9. Tout individu qui essaiera d'inspirer au soldat haine au service, qui exagérera la fatigue, qui voudra lui inspirer du mépris pour ses chefs, qui voudra lui persuader que son drapeau est illégitime ou qu'il est dans le chemin de la perdition et de l'infortune; ainsi que tous ceux qui coopéreront à ses séductions infâmes, soit par aide ou conseil.

10. Celui qui fera courir le bruit, dans la ville, soit par écrit, soit de vive voix, des nouvelles favorables à l'ennemi dans le but de produire du découragement et de la confusion; ainsi que tous ceux qui se prêteront à ces manœuvres soit par aide ou conseil.

11. Celui qui provoquera le désarmement des troupes au service, par des promesses, séduction ou mensonges; ainsi que celui qui excitera des rivalités dans nos rangs ou voudra nous rendre suspects les uns aux autres; ainsi que tous ceux qui pour cela faire y coopéreront soit par aide ou conseil.

12. Tous ceux qui provoqueront par quelques uns des moyens signalés ci-dessus, à la desertion du soldat, quoi que ce même soldat ne se rende pas au camp ennemi, ainsi

que tous ceux qui exciteront à les faire soit par aide ou conseil.

13. Celui qui attaquera de vive voix ou par écrit la légitimité des pouvoirs nationaux et tous ceux qui lui attribueront des défauts qui pourraient lui faire perdre de sa dignité et de sa force morale; celui qui voudra enlever les dispositions, en excitant la résistance ou le mépris et tous ceux qui pour cela faire prêteront aide ou conseil.

14. Celui qui reconnaîtra à l'ennemi le droit d'occuper le territoire de la République, et d'y exercer actes de seigneureries et de domination; celui qui exagérera son pouvoir, et défendra ses crimes et usurpation, ainsi que tous ceux qui aideront et conseilleront cette propagande de trahison contre le bien être de la Patrie.

15. Celui qui proposera ou négociera la paix, avec ou transaction avec l'ennemi qui aujourd'hui attaque la République, dont la mauvaise foi est proverbiale; toutefois que cette paix ou transaction ne doit pas être précédée par l'évacuation du territoire de la République de ce même étranger, ou par sa soumission au gouvernement national, ainsi que tous ceux qui donneront dans ce sens conseil ou aide.

16. Celui qui cachera chez lui un coupable du crime de trahison, qui lui donnera aide ou secours et qui ne donnera pas connaissance à l'autorité de ce qu'il sait à ce sujet; ainsi que tous ceux qui prêteront aide ou assistance.

17. Celui qui aura connaissance de quelque trahison de fait ou en paroles écrites ou parlées, qui la cachera ou n'en fera pas part à l'autorité; ainsi que tous ceux qui prêteront aide ou conseils.

18. Celui qui aura ou qui connaît quelque dépôt d'articles de guerre en contravention aux dispositions en vigueur, et qui ne le dénoncera pas immédiatement à l'autorité; ainsi que tous ceux qui donneront aide ou conseils.

19. Celui qui résistera à l'autorité publique, avec ou sans armes et ceux qui pour cela faire prêteront aide et conseils.

Art. 2. La peine du délit de trahison, d'après les lois, est la peine de mort.

Art. 3. Celui qui aura conspiré ou voulu conspirer et qui remplira son devoir en faisant connaître à l'autorité la trahison et ses complices, non seulement sera pardonné mais encore recevra une récompense. Mais ne se soustraira pas de la peine qu'aura mérité le délit, s'il vient à être connu avant sa dénonciation, quoiqu'il se présente pour la faire et qu'il puisse alléguer qu'il n'a fait qu'entrer en traité avec les traîtres pour connaître et découvrir leurs plans.

Art. 4. Le chef politique a reçu du gouvernement l'autorisation assez étendue pour établir les employés qu'il jugera nécessaire pour découvrir les manœuvres des traîtres et que leurs personnes n'échappent pas à la vigilance de l'autorité.

Art. 5. Publié par édit, traduit en Français, Anglais, et Italien, porté à la connaissance des habitants par les lieutenants alcaldes et inséré dans les journaux pendant 10 jours.

Montevideo, 7 octobre 1843.

Andrés LAMAS.

## NOUVELLES DIVERSES.

—On écrit de Rome, 12 juillet:

Plusieurs ecclésiastiques polonais sont arrivés ici tout récemment. On ne saurait douter, d'après le langage de ces ecclésiastiques, que le czar persiste dans son projet de substituer en Pologne l'église grecque à l'église catholique. On entend de nouvelles plaintes sur l'oppression dont les catholiques de Pologne sont l'objet. Ces nouvelles sont arrivées au moment même où le gouvernement russe avait manifesté le désir de rétablir la bonne intelligence entre lui et le saint siège. Le cabinet de Saint-Petersbourg soutient que tous les rapports faits au saint siège sur la position des catholiques de Pologne reposent sur des mensonges et des calomnies; mais on n'est point d'accord sur ces protestations. On avait annoncé la publication d'un nouveau exposé des griefs du saint siège contre la politique russe; il paraît que ce projet a été abandonné.

# LE PATRIOTE FRANÇAIS.

AVIS

—Une lettre écrite par un Français, le 20 novembre 1843, dans la baie de Taloa, à Nouka Hiva, renferme les particularités suivantes sur les Kanakes de l'île Christine qui fait partie des Marquises :

« J'ai assisté à une de leurs fêtes où tous les sauvages de l'île s'étaient rendus sans distinction de tribu, car ce jour-là, jusqu'à une heure fixée, point d'ennemis, une trêve générale est religieusement observée; mais l'heure écoulée, malheur à celui qui se trouverait sur un territoire étranger à sa tribu, il serait impitoyablement massacré.

Tous nos soldats avaient été invités. La moitié seulement, en armes, la giberne garnie de cartouches, s'y est rendue; le reste a été laissé pour garder le fort. Nous avons trouvé en chemin des femmes qui sautaient de joie en nous voyant. Leur peau frottée avec quelques plantes luisait comme si on y avait appliqué un vernis. A notre arrivée, plus de 500 Kanakes se sont rangés en haie pour nous voir arriver; nous avons formé les faisceaux.

Bientôt après, les principaux guerriers, dont le corps était entièrement tatoué, se sont formés en rond au son du tam-tam. A côté d'eux étaient des enfans remarquables par leur costume. Ces enfans jouissent d'un pouvoir absolu sur les enfans de leur âge, et ne sont pas sans quelque autorité sur les chefs. Mais, arrivés à une certaine époque, ils sont sacrifiés aux dieux du pays. Le jour du sacrifice on les mène au lieu destiné à cette atroce cérémonie, et là on les coupe en morceaux; on se distribue leur chair et on en fait un sanglant festin. Quand aurons-nous détruit cet affreux usage!

Après que les chants ou plutôt les hurlemens eurent cessé, plusieurs Kanakes, précédés du roi, sont venus déposer des branches d'arbre devant nous, ainsi que des noix de coco, des cannes à sucre et seize petits cochons.

Leurs cérémonies funéraires sont dignes de remarque. Lorsqu'un d'entre eux vient à mourir, on le suspend à des morceaux de bois près de sa demeure, et on le couvre d'écorces d'arbre. Les premiers jours de l'inhumation on lui porte à manger, dans la pensée que le défunt reviendra pendant la nuit se nourrir des alimens qui lui sont offerts.

On écrit de Mascara, 4 juillet, au Toulonnais :

« Abd-el-Kader a encore pour cette fois échappé à la poursuite de nos soldats par une fuite miraculeuse, grâce à la simplicité de son costume. Sans cette circonstance, il était pris au trébuchet. Les spahis, qui n'ont vu dans cette affaire que l'occasion de piller nos ennemis, ont abandonné le principal personnage pour dépouiller le médecin de l'émir, qui est un Français, et qui se trouvait richement harnaché et caparotonné. Et pourtant ce médecin désignait à ses ravisseurs Abd-el-Kader du doigt. L'émir, en effet, était à dix pas de là, et sanglait lui-même son cheval. Ce même cheval a été tué d'un coup de feu destiné à Abd-el-Kader. Au moment où le chef audacieux prenait le galop, il bruta la cervelle à son bach-royés (écuyer) pour ne pas avoir tenu le cheval tout prêt »

(Commerce)

## MOUVEMENT DU PORT.

Entrées du 16 octobre.

Rio Janeiro, brick hambourgeois Jean, suit pour Buenos Ayres.  
Maldonado, plusieurs navires avec bétail.

## AVIS.

On prie les personnes qui auraient trouvé deux anneaux d'or, dont l'un porte les initiales M. G., l'autre étant brisé et portant dans l'intérieur les initiales A. G. M. C. G., de vouloir les bien les rapporter au bureau du Patriote. On remettra la moitié de la valeur de ces objets à la personne qui les rapportera ou pourra en donner des renseignements.

## AVIS.

Les syndics dans l'affaire du défunt P. Tillet, et d'après leur délibération, ont adopté et reconnu dans l'intérêt des intéressés des dites affaires, qu'il était nécessaire de les aviser par la voie des journaux de cette ville, afin qu'ils n'en ignorent, que pour premier avis ils sont invités à se présenter lundi prochain, 23 du courant, à midi précis, dans le domicile du syndic, Adolphe Huguet, magasin de comestibles, au quadré du Lion d'Or, ils sont invités à ne pas oublier de se munir des pièces relatives, soit complètes ou notes réglées ou non réglées. Les intéressés sont invités à ne pas oublier le jour et l'heure.

Les syndics.

## AVIS DIVERS

### AVIS.

M. Joseph Raymond, autorisé spécialement par S. E. M. le général d'armes à former un bataillon d'infanterie de ligne, invite tous les étrangers de toutes nations, qui n'appartiennent à aucun corps descendant actuellement cette place et qui veulent s'enrôler volontairement, de vouloir bien se présenter chez lui près du café de l'Immortel, où il leur sera donné connaissance des conditions avantageuses et prerogatives dont ils jouiront.

RAYMOND.

Des renseignements sont demandés sur le sort du nomme Pierre Edouard Monier ex-captain du navire le Gabriel. Les adresses au journal le Patriote Français, ou à M. Monier, rue du Pin, n. 51, à Agen. Lot et Garonne.

## TRIBUNAL MILITAIRE.

Le tribunal militaire devant se tenir dorénavant dans un local plus spacieux, fait savoir que désormais les causes qui s'y discuteront seront annoncées par la presse par anticipation afin que les Orientaux et les étrangers qui voudront s'assurer de l'ordre qui règne dans les actes judiciaires puissent y assister.

Ligne des fortifications dans la maison une cendre et demi du Porton principal.

Octobre 6 1843.

### AVIS.

Le sieur Jean Dechemieindy, ayant vendu son magasin, situé rue de Misiones, à M. Chénerey, prie les personnes qui ont des comptes dépendant dudit magasin, de se présenter jusqu'au dix-huit du courant.

## AVIS AU COMMERCE.

M. Devaux, capitaine du brick français Indien, anciennement commandé par le capitaine Fremont, a l'honneur de prévenir que les personnes qui ont des comptes à réclamer de ce navire sont invitées à les présenter, chez MM. Laballe et fil., négocians, jusqu'au 18 du courant, faute de quoi, ils ne seront réglés qu'au retour du navire en France.

Montevideo, 7 octobre 1843.

## AVISO AL PUBLICO.

El abajo firmado pone en conocimiento del público, que se retira para el Rio Grande, dejando en esta plaza a su procurador con bastante poder, cuyo individuo es D. José Joaquín Souza, con el cual se entenderá para liquidar todas las cuentas pendientes.

Montevideo, 5 de Octubre de 1843.  
José Q. Vidal.

### AVIS.

On désire trouver à louer une grande maison soit à un rez de chaussée, soit à étage, offrant pour le paiement toutes les garanties possibles. Les personnes qui en sauraient, sont priées de s'adresser au collège français de Mme Guyot, rue Washington n. 82, ancienne rue San Diego.

Al público que se ha vendido la fonda situada en la calle de Misiones, de la propiedad de los señores D. Tomas Dorigo y D. Pablo Fero, los señores que tengan cuentas contra dicha casa, ocurrirán dentro de seis dias.

Montevideo, septiembre 30 de 1843.

## AVIS AU COMMERCE.

Par suite du départ pour la France de M. H. Escher, la liquidation de la maison Aymes freres, arrivée au terme de sa société, sera faite par M. Arsene Isabelle ex-chancelier du consulat general de France, qui a été muni de tous pouvoirs à cet effet.

### AVIS.

Des renseignements sont demandés par leur famille, sur le sort des nommés François Souhain, marin, natif de Marseille, qui se trouvait en 1819, 20 et 21 chez Jean Mario sur le môle.

Et Etienne Borghotta, natif de Marseille âgé de 23 à 24 ans.

Les personnes qui pourraient en fournir sont priées de passer au bureau du "Patriote" où des communications importantes sont déposées pour les intéressés.

## AVIS IMPORTANT.

Livres à vendre récemment reçus de Paris et qui se trouvent de reste dans l'institution de M. l'abbé Paul, rue de 25 mai n. 342. Télémaque français, espagnol, et espagnol français lecture très riche; id. tout en français. Dictionnaire français espagnol et espagnol français par Taboada. Histoire de Napoléon avec portraits, plans de batailles etc. par Norvins. Physique avec planches par Biot. Goodenow ou traité de la figure de la Terre, comprenant la Topographie, l'Arpentage, le nivellement, la Géographie terrestre et astronomique, la construction des cartes etc. par Francoeur professeur de la faculté des sciences de Paris.

Oeuvres complètes de Mirabeau, Histoire de la révolution française par Thiers, Cartes géographiques réparées, Métonomies, Grammaire de Chantreau.

## AVIS AU PUBLIC.

En réponse à l'avertissement de Madame Saturnina Navarro de Lira, inséré dans le No. 1410 du Nacional, M. Joseph Reynaud répond :

1.° Qu'il ne refuse pas de payer le loyer de l'imprimerie Orientale; mais qu'il est en contestation avec la dite dame pour la quotité de ce loyer.

2.° Qu'une fois cette contestation terminée, et le chiffre du loyer fixé, la commission de los profugos à arrêter le paiement de ce loyer.

3.° Que l'imprimeur de cette date est libre depuis le 30 juin; il n'est convenu avec elle que M. Reynaud quitterait l'imprimerie Orientale le 1.° juillet 1843; le 30 juin, l'imprimerie était libre, et le propriétaire de la maison était averti depuis le 15 que M. Reynaud s'en allait. Avis en fut donné à la dite propriétaire. La preuve en sera faite au besoin.

### AVIS.

Les personnes qui désirent apprendre à se servir de la bêche ou de la pioche, ou tout autre bien se présenter à la salle située rue du 25 de Agosto, n. 181.

S'adresser à M. Baptiste Carbocnel.

La Cerda, Jhs. REYNAUD.

Imprenta Constitucional, Rue de las Cámaras No. 24.